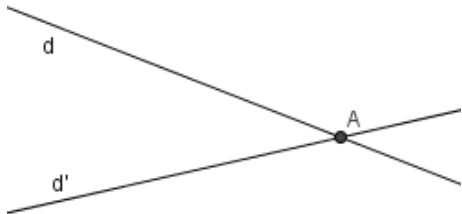
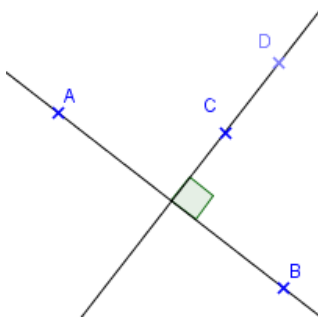
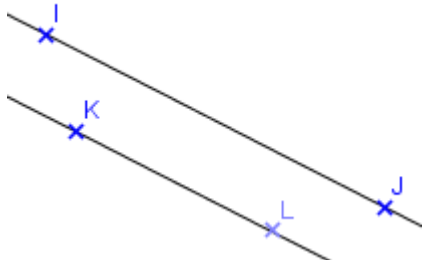
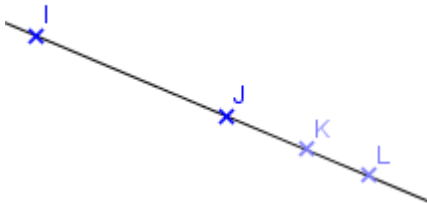


I. Définitions et notations

Droites sécantes	Droites perpendiculaires
<u>Définition</u> : Ce sont deux droites ayant un seul point commun. Ce point est appelé le point d'intersection des droites. <u>Exemple</u> : A est le point d'intersection de (d) et (d') (« d prime ») On dit que les droites (d) et (d') sont <u>sécantes en A</u>. 	<u>Définition</u> : Ce sont deux droites qui se coupent en formant un angle droit. <u>Remarque</u> : Elles sont sécantes <u>Notation</u> : Le symbole « $\perp$ » signifie « est perpendiculaire » <u>Codage</u> : On code la figure par un Petit carré <u>Exemple</u> : $(AB) \perp (CD)$ 

Droites parallèles
<u>Définition</u> : Ce sont deux droites qui ne sont pas sécantes.



Soit elles n'ont aucun point commun. <u>Notation</u> : Le symbole « $//$ » signifie « est parallèle ». <u>Exemple</u> : $(IJ) // (KL)$ 	Soit elles ont une infinité de points communs, on dit qu'elles sont confondues. <u>Exemple</u> : (IJ) et (KL) sont confondues. Elles sont superposées. 
---	---

II. Propriétés

a) Propriété 1 :

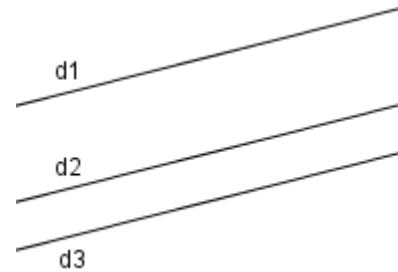
Si deux droites sont parallèles, toute troisième parallèle à l'une est alors parallèle à l'autre.

Exemple :

On sait que : $(d1) // (d2)$ et $(d2) // (d3)$

D'après la propriété 1

Conclusion : $(d1) // (d3)$



b) Propriété 2 :

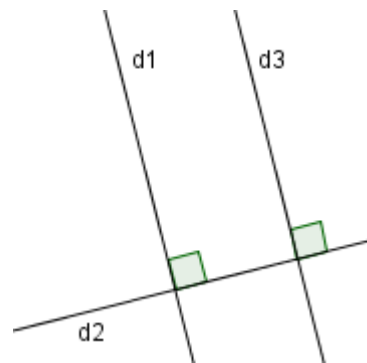
Si deux droites sont perpendiculaires, toute troisième perpendiculaire à l'une est alors parallèle à l'autre.

Exemple :

On sait que $(d1) \perp (d2)$ et $(d3) \perp (d2)$

D'après la propriété 2

Conclusion : $(d1) // (d3)$



c) Propriété 3 :

Si deux droites sont parallèles, toute troisième perpendiculaire à l'une est perpendiculaire à l'autre.

Exemple :

On sait que $(d1) // (d2)$ et $(d1) \perp (d3)$

D'après la propriété 3

Conclusion : $(d2) \perp (d3)$

